

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.  
Animations, Culture, Santé, Enfance  
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,  
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des  
routes et autoroutes,  
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,  
relatifs à la signalisation routière,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en  
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de l'animation du  
Père Noël au Touquet Saint Gérard.

**ARRÈTE**

Article 1<sup>er</sup> - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sur toute la place Saint Gérard (entre les rues de la Potente et Saint Gérard, entre les rues de la Potente et du Virolois, la voie face à l'entrée de l'église Saint Gérard) le lundi 22 décembre 2025 de 16 heures à 20 heures.

Article 2 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 4 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).

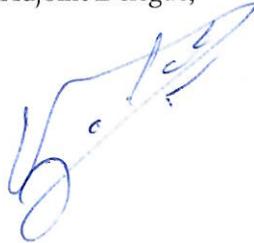
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Wattrelos, le 09 décembre 2025

Le Maire

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,



*Henri GADAUT*